



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Renaud MARTEL
Service Urbanisme et Risques
02.31.43.16.88
renaud.martel@calvados.gouv.fr

Caen, le **- 0 JUIL. 2020**

Madame la Directrice Générale,

En application des articles L.112-1-3 et D.112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, la ZAC de la Fossette sur la commune de Douvres-la-Délivrande a fait l'objet d'une étude préalable d'impact agricole, présentant les démarches mises en place pour éviter et réduire la consommation de terres agricoles ainsi que les mesures proposées de compensation collective agricole. Vous m'avez transmis un dossier par courrier en date du 1er octobre 2019 et reçu le 03 du même mois.

Après examen, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 5 novembre a rendu un avis défavorable considérant que :

- l'étude préalable décrit a minima les volets Éviter et Réduire que vous avez mis en œuvre. Elle fait simplement référence au PLU qui prescrit ce projet depuis de nombreuses années ;
- si cette étude met en lumière les effets directs, indirects du projet qu'il convient de compenser, l'analyse des effets cumulés du projet n'est pas exhaustive (*aucune référence à la ZAC Saint-Ursin à Courseulles par exemple*) ;
- la temporalité appliquée pour le calcul de la compensation, 7 ans, n'est pas représentative des impacts sur l'économie agricole qui s'étendront bien au-delà de cette durée et qu'il en résultait une sous-estimation du montant de compensation.

Je partage en partie ces remarques notamment que votre étude ne démontre pas suffisamment le respect chronologique du processus « Éviter-Réduire-Compenser » et que l'absence d'analyse des effets cumulés avec les autres projets en cours du secteur amène à minorer l'impact de votre projet sur l'économie agricole.

Je constate qu'aucun avis n'a été émis dans les 4 mois.

Je vous invite néanmoins à compléter votre étude pour à la fois mieux étayer le respect du processus « Éviter-Réduire-Compenser » et intégrer l'étude des impacts cumulés de votre projet.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, à l'assurance de mes salutations les meilleures,

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice Adjointe,
Déléguée à la Mer et au Littoral

Florence RICHARD

Madame la Directrice Générale,
Normandie Aménagement
1, avenue du Pays de Caen – BP04
14 460 COLOMBELLES